

l'équipement militaires, c'est une tâche qui dépasse nettement les moyens dont dispose une commission de cet ordre. Finalement, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé l'espoir que les effets de la cessation des hostilités au Viet-Nam s'étendraient au Laos et au Cambodge, quoique l'Accord ne renferme aucun arrangement précis à cet égard; il a aussi trouvé décevant que la participation asiatique à l'ensemble des arrangements soit si faible.

Reconnaissant que les négociations de l'Accord ont indubitablement été extrêmement difficiles, «Qu'il y ait eu un accord tient déjà du prodige» a déclaré le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en précisant qu'il ne prétendait pas que les circonstances auraient permis un meilleur arrangement. C'était plutôt pour expliquer les raisons pour lesquelles le Canada ne pouvait pas prendre un engagement indéfini que l'ampleur de la tâche confiée au Canada en tant que membre de la CICS, et les divers problèmes qu'il était possible de prévoir ont été exposés à la Chambre des communes et au peuple canadien.

Le 7 février, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures annonçait que le Canada avait reconnu le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam; cela revenait à accorder effectivement un statut égal aux gouvernements des deux Viet-Nams et devait faciliter la tâche de la délégation canadienne à la CICS.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

La Conférence internationale sur le Viet-Nam s'est réunie à Paris le 26 février et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirigeait la délégation du Canada. Le principal objectif du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures était d'obtenir de la Conférence un arrangement quelconque touchant la création d'une autorité politique permanente. Le Canada considérait que l'idéal serait que le Conseil de sécurité des Nations Unies soit chargé de recevoir les rapports de la Commission ou de ses membres et de déterminer quelles seraient les mesures à prendre le cas échéant. Toutefois, les sondages préliminaires du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui révélèrent que, dans l'ensemble, les membres de la Conférence n'étaient pas prêts à confier un tel rôle au Conseil de sécurité. En outre, les travaux de la Conférence étaient entravés par le fait qu'elle n'avait pas été convoquée pour négocier un accord mais plutôt pour prendre acte d'un accord qui était déjà négocié.

Dans son discours à la séance inaugurale de la Conférence, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures reconnaissait que la solution proposée par le Canada au problème de la présentation des rapports de la CICS n'avait pas l'appui général. Toutefois, comme il fallait trouver un autre mécanisme que la Conférence internationale accepterait, il présentait un projet de résolution invitant le Secrétaire général des Nations Unies à recevoir et à transmettre les rapports de la CICS aux États membres de la Conférence internationale et à communiquer toutes observations faites par eux au sujet de ces rapports. La proposition canadienne prévoyait aussi que le Secrétaire général des